

COMMUNE DE CORCY

Compte-rendu

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 24 mai à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc Robillard, maire de Corcy, en suite de la convocation en date du 07 mai dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Etaient présents : MM. Marc Robillard, Yves Disant, Anne Landriève, Jean-Jacques Bichet, Pascal Couture, Philippe Devissicher, Bruno Julien,

Absentes et excusées :

Jean-Marc Dubois

Marie-Philippe Quarez représentée par Marc Robillard

Blandine Dudemaine

M Philippe Petiot

Anne Landriève est élue secrétaire de séance.

Le Maire vérifie que le quorum est atteint et déclare ouvert le conseil municipal à 19 h 00.

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé à la lecture de l'ordre du jour de la séance :

- 1) Acceptation du devis d'entretien de l'entreprise JF Company
- 2) Acceptation du devis traiteur de l'entreprise Jeannot
- 3) Acceptation du devis La Poste
- 4) Questions diverses

1) Acceptation du devis d'entretien de l'entreprise JF Company

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise JF Compagny pour des travaux d'entretien des espaces verts de la commune. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 17 580.00 TTC par an. Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - valide/ne valide pas le devis de l'entreprise JF Compagny d'un montant de 17 580.00 € TTC pour des travaux d'entretien des espaces verts de la commune, - mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

2) Acceptation du devis traiteur de l'entreprise Jeannot

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Jeannot pour une prestation traiteur concernant le repas des aînés qui aura lieu début 2025. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 42.00 € TTC par personne. Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - valide/ne valide pas le devis de l'entreprise Jeannot d'un montant de 42.00 € TTC pour une prestation traiteur, - mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

3) Acceptation du devis La Poste

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis la Poste afin de mettre en place un projet d'adressage, de numérotation et dénomination des rues de la commune dans le cadre de la loi 3DS. Il y a lieu de se

prononcer sur ce devis d'un montant de 1945.54 € TTC. Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - valide/ne valide pas le devis la Poste d'un montant de 1945.54 € TTC, - mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

4) Questions diverses

Aucunes questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Marc Robillard



Le secrétaire de séance,

Anne Landrière

Le Maire,

Marc Robillard

